ASSEMBLÉE NATIONALE

5 décembre 2019

RELATIF À LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE - (N° 2454)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N º 1044

présenté par
M. Chassaigne, M. Wulfranc, Mme Bello, M. Brotherson, M. Bruneel, M. Dharréville, Mme Buffet, M. Dufrègne, Mme Faucillon, M. Jumel, Mme Kéclard-Mondésir, M. Lecoq, M. Nilor, M. Peu, M. Fabien Roussel et M. Serville

---

ARTICLE PREMIER

À la première phrase de l'alinéa 2, après le mot :

« réparabilité »,

insérer les mots :

« , la disponibilité des pièces détachées ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les auteurs de cet amendement souhaitent compléter l'information des consommateurs quant à la disponibilité des pièces détachées utiles et nécessaires à la réparation des produits.